



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FFHM

Paris, CNOSF - Le dimanche 3 avril 2016

Ordre du jour :

1. Allocution de bienvenue
2. Rapport moral du Président et approbation
3. Rapport d'activité du Secrétaire Général et approbation
4. Rapport financier du Trésorier de l'exercice 2015 et approbation
5. Rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2015 et approbation du rapport financier 2015
6. Budget prévisionnel 2016 et approbation
7. Intervention du Directeur Technique National
8. Modification du règlement disciplinaire dopage et général
9. Questions Diverses
10. Remise des récompenses

Quorum

L'an deux mille seize le 3 avril, l'Assemblée générale ordinaire de la FFHM est réunie sous la présidence de Monsieur Marc ANDRIEUX, Président de la FFHM, à Paris 13^{ème}, au siège du CNOSF - 1, avenue Pierre de Coubertin.

A l'issue de l'émargement pour l'Assemblée générale ordinaire (AGO) :

- Clubs votants (clubs présents ou représentés) : 64
- Nombre de voix (des clubs présents ou représentés) : 11 668

Le quorum prévu par les dispositions de l'article 101 du règlement intérieur, à savoir que « les membres présents ou représentés doivent détenir au moins le tiers des voix dont disposerait au total l'assemblée (à savoir 11 039 voix) est respecté, l'Assemblée Générale Ordinaire peut donc délibérer valablement.

Le Commissaire aux comptes, le cabinet KPMG, représenté par Madame Marine MULLER, est présent.

La séance est ouverte à 15 h 05 par le Président de la FFHM.

1. Allocution de bienvenue

L'allocution de bienvenue a été faite par le Président lors de l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) qui a précédé cette assemblée générale ordinaire.

David BAECHLER propose d'ouvrir cette assemblée par la remise des récompenses avec l'accord de l'assemblée.

Le président reprend la parole pour remercier l'assemblée pour les votes, utiles pour l'avenir, il essaie de rassurer l'assemblée et dit comprendre les craintes de certains, notamment quant à l'ouverture des structures privées.

Il estime que l'ouverture à ces salles est une bonne chose car si la fédération ne s'ouvre pas à ces structures privées, d'autres pourraient promouvoir le bénéfice de la pratique de la musculation. Il pense pouvoir trouver un compromis avec les structures privées.

Le président propose de passer à la remise des récompenses et déclare avoir choisi tout seul les noms des récipiendaires en rapport à l'équipe et l'unité trouvée au sein de celle-ci.

2. Rapport moral du Président et approbation

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Autour des idées sportives que nous voulons défendre au titre de dirigeants ou d'athlètes, je ne peux commencer mon rapport moral sans avoir en mémoire les attentats meurtriers qui ont frappé à deux reprises notre pays en 2015 et qui ont sans nul doute modifié notre comportement.

Nous devons aller de l'avant et montrer notre farouche volonté de ne pas nous laisser dicter notre conduite par la peur. En cette année olympique, il est important de se souvenir des valeurs universelles transmises par le sport. Affirmer ces valeurs, les vivre et surtout les transmettre aux jeunes générations. Ce sont ces repères qui aideront à construire l'avenir.

2015 a aussi été un tournant dans notre milieu fédéral. Je dirais même qu'une grande modification a bouleversé le paysage fédéral auquel nous étions quelque peu habitués. Il n'en reste pas moins que tous les espoirs sont permis pour continuer à développer notre sport passion.

Pendant près de 18 mois, mon équipe et moi-même avons essayé en vain de trouver une solution ou des solutions afin de garder les liens qui unissaient nos « disciplines ». Malheureusement, la séparation était inéluctable.

La mutualisation qui était source de développement a été abandonnée au profit de l'unification qui permet à une communauté d'oublier un tant soit peu l'intérêt partisan pour passer à l'intérêt général.

En répondant à l'injonction de la Fédération internationale, l'IWF, nous nous séparons de la Force Athlétique et du

Culturisme, mais nous nous concentrons sur l'essentiel avec l'Haltérophilie, sport Olympique, et par notre histoire et surtout notre compétence, nous conservons la délégation de la musculation qui est un des axes majeurs de notre futur développement dont les enjeux dans ce domaine sont importants.

Je ne vous cacherais pas que notre fonctionnement a été altéré par cette séparation. La perte de 350 000 euros, correspondant aux 17 000 licences de la Force Athlétique et du Culturisme, a mis un frein sur nos actions sportives telles que l'arrêt brutal des stages de zones, ou encore sur l'emploi des Conseillers Techniques Fédéraux.

Le fonctionnement administratif a aussi connu les secousses de cette situation. Des mesures drastiques ont été prises. Je ne vous détaillerais pas toutes les mesures prises pour diminuer les budgets, je citerais simplement à titre d'exemple que les déplacements des élus ont été revus, la licence a été dématérialisée, la politique sur la revue fédérale en version papier a également été touchée.

Le personnel du siège administratif a contribué de la même façon et ces petites choses qui amélioraient la qualité de vie ont été revues. Je tiens d'ailleurs à souligner que le personnel a su retrouver une énergie et une dynamique pour continuer à vous servir en dépit des restrictions.

En accord avec les autres disciplines, nous avons aussi tenté sur quelques mois de mutualiser les moyens afin d'éviter les heurts et appréhender au mieux les budgets 2015. Nous avons décidé en commun d'arrêter très vite l'expérience pour prendre définitivement nos marques afin de trouver un nouvel élan.

Sur le plan financier comme vous l'aurez compris, nous nous sommes battus pour arriver à un résultat que je qualifierais de correct quand on sait d'où on vient.

Dès le lendemain de cette séparation, un nouveau comité directeur s'est mis au travail et cela dans la sérénité. Les diverses commissions, que ce soient technique, arbitrage, formation avec l'aide de nos experts de la Direction Technique Nationale (DTN), ont continué leur travail. Je n'oublie pas le partenariat et la communication ainsi que la commission chargée des statuts et de la régionalisation dont vous pourrez mesurer les travaux sur les différents rapports.

Oui, beaucoup de travail est réalisé et reste encore à faire, non pas pour survivre mais vivre.

Sur le plan sportif, sans combler pour autant la perte de licences qui nous affecte, nous avons connu en parallèle une augmentation du nombre de compétiteurs, venue nous apporter du baume au cœur. Les adeptes du Cross-fit ont fait leur apparition dans nos compétitions. Nous devons bien entendu nous poser les bonnes questions sur ce nouveau public.

L'organisation de nos finales nationales et des tournois internationaux a été de très haute qualité mettant nos compétiteurs dans des conditions optimales pour réussir une performance, appréciée par un public de plus en plus important et fidèle.

La DTN a mis en place un programme ambitieux pour nos équipes de France qui sont devenues conquérantes lors des championnats d'Europe seniors d'Haltérophilie à l'occasion desquels neuf médailles sont tombées dans notre escarcelle.

Nous avons des jeunes athlètes de qualité qui s'entraînent dans nos pôles (INSEP, Aix-en-Provence, Dijon, Toulouse, Amiens) et préparent avec motivation les échéances de 2020, voire 2024. Dans l'attente de ces grands rendez-vous, ils prennent progressivement la mesure du niveau international au gré des compétitions et démontrent ainsi leurs potentiels.

Pour en revenir sur nos athlètes seniors, à l'heure où je vous parle nous avons trois quotas chez les garçons et aucun chez les filles. Effectivement, les championnats du Monde à Houston ont été en demi-teintes, ce qui a motivé le Directeur Technique National à revoir son encadrement et mettre en place une nouvelle équipe pour que nos athlètes puissent travailler dans la sérénité.

Comme je vous l'ai indiqué en préambule et il faut en être conscient et décomplexé, nous avons la délégation de la musculation qui indique clairement que nous avons le soutien du Ministère dans ce domaine et que c'est nous qui détenons la compétence et le professionnalisme pour développer les outils pédagogiques, former les éducateurs et recevoir un public exigeant dans des structures dignes de ce nom, et ce contrairement à la plupart de nos concurrents.

A noter que cette année nous avons vu l'élaboration du carnet Silhouette Halter', plébiscité par un grand nombre de professionnels.

Nous avons l'opportunité de travailler avec les salles municipales et commerciales, il faut prendre le train en marche car d'autres sont sur les rangs et ne feront pas la fine bouche pour grossir leurs effectifs.

La régionalisation que nous avons abordée cette année sera aussi un enjeu important et une source de développement pour 2016, voire 2017.

Comme vous pouvez le constater, nous avons ouvert de nombreux chantiers. J'en profite pour remercier Olivier BEHLOULI qui a pris la mesure de son nouveau poste de Directeur administratif, financier et juridique qui manage une équipe compétente que je tiens à remercier pour son travail.

Je remercie le Directeur Technique National et son équipe qui innove et crée des outils apportant tout leur professionnalisme dans nos différents secteurs d'activités.

A mes collègues qui donnent sans compter et qui malgré les difficultés évoquées continuent à suivre scrupuleusement le programme présidentiel.

Au président du CNOSEF, Denis MASSEGLIA et son Equipe et notre Ministère de tutelle qui nous soutiennent dans nos actions.

Merci à tous et à toutes et maintenant cap sur RIO 2016 ! ».

Le rapport moral du Président est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Voix de référence :	11 668
Voix pour :	11 654
Voix contre :	14
Abstention :	0

Le rapport moral du Président est adopté à la majorité absolue.

3. Rapport d'activité du Secrétaire général et approbation

« Bonjour à tous,

Je remercie les présidents de clubs, licenciés d'être présents aujourd'hui.

L'année 2015 aura été une révolution pour notre fédération, l'injonction de l'IWF dans notre mode de fonctionnement aura eu pour conséquence une réforme en profondeur.

Beaucoup d'énergie aura été nécessaire pour assurer une rentrée sportive « confortable », le Président Marc Andrieux a su donner à l'ensemble du comité directeur les moyens pour travailler tous ensemble depuis l'élaboration de ce nouveau comité directeur. Au-delà des personnalités qui le composent, c'est bien notre passion qui nous a animés jusqu'à aujourd'hui. A ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles du bureau directeur et comité directeur pour leurs travaux, leur investissement et leur dévouement.

Le temps de l'apaisement est arrivé, force est de constater que la cohabitation des disciplines Haltérophilie-Musculation, Force Athlétique et Culturisme pouvait être compliquée.

Je ne me réjouis pas de cette séparation, bien au contraire, d'autres difficultés nous attendent.

Au 1^{er} avril 2016, 341 clubs sont affiliés et sont en conformité contre 497 la saison passée, soit une perte sèche de plus de 150 clubs. Nous savons que les clubs historiquement haltérophiles sont toujours présents au sein de la FFHM cette saison et c'est une bonne chose.

Nous pouvons donc nous concentrer davantage sur nos disciplines :

- En développant et assurant la promotion de l'haltérophilie, discipline olympique, auprès de tous les publics.*
- En développant le loisir dans nos clubs, pour rendre pérenne nos structures. Le championnat de France de musculation est un bon moyen de mobiliser ce public.*

Qui dit nouvelle fédération, appelle à tout refaire en termes de communication, logo, bannière, supports publicitaires, diplômes, labels..... Mais également, la refonte des statuts et du règlement intérieur.

Le vote précédent en AGE est un vote précieux et nous permettra d'être encore plus présents sur le territoire, à travers les « box » des crossfiteurs (par exemple).

La mise en place des nouveaux statuts et le redécoupage des régions administratives entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016 occasionnent pour les comités régionaux beaucoup de travail et nous en sommes conscients.

Les travaux sur les futurs comités régionaux et territoires de compétitions sont engagés, une réunion des présidents de comités régionaux a d'ailleurs été réalisée le 23 janvier dernier.

La nouvelle convention entre la Fédération et les comités a été mise en place, nous continuerons d'inciter les comités à être en conformité afin d'obtenir le reversement de la quote-part nécessaire au bon fonctionnement. Cependant, les finances des comités ont été affectées par la baisse du nombre de licenciés due principalement à la séparation des disciplines. Il est primordial que les clubs jouent le jeu à nouveau et licencient l'intégralité des adhérents loisirs. Sans financement, aucune action ne peut être mise en œuvre.

Enfin et pour finir, la saison 2015-2016 sera une réussite. Au 2^{ème} trimestre, nous enregistrons 2 500 compétiteurs, record historique depuis 15 ans dont 600 féminines, chiffres jamais atteints, soit près d'un quart de nos objectifs.

Merci de votre attention ».

Le rapport moral du Secrétaire général est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale :

Voix de référence :	11 668
Voix pour :	11 668
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le rapport moral du Secrétaire général est adopté à l'unanimité.

4. Rapport financier du Trésorier de l'exercice 2015 et approbation

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Je vous remercie d'être venus à l'assemblée générale annuelle, la première sous le sigle FFHM. Pour cette AGO 2016, je vais essayer de ne pas être trop long et fastidieux car je sais que les rapports financiers ne sont jamais très passionnants. Pour que mon intervention soit plus digeste, je vais, comme nous en avons désormais l'habitude, vous présenter les chiffres sous la forme de graphiques.

Cette année 2015 fut, comme vous le savez, une année spéciale pour notre fédération. Il y a un an, nous étions ici rassemblés autour du logo FFHMFAC et aujourd'hui nous sommes tous devenus des acteurs de la FFHM. Cette séparation des disciplines fait que mon rapport financier sera un peu différent de celui auquel vous avez l'habitude.

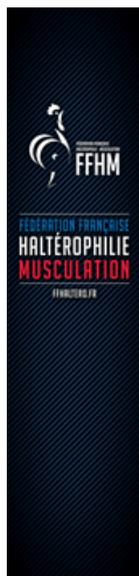
Avant cela, je souhaiterais souligner que l'ensemble du suivi des comptes et l'élaboration du projet de budget a été un travail d'équipe. A la tête de cette équipe on trouve le DAFJ, Olivier BEHLOULI, secondé par la comptable, Sandrine HINGANT, et tous les deux travaillent de concert avec notre DTN, Didier LEROUX, qui intervient plus particulièrement pour l'utilisation et l'affectation comptable des fonds du Ministère. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour les remercier tous les trois pour leur grand professionnalisme, leurs compétences et leur précieux dévouement.

En tant que trésorier de la FFHM, je suis quelquefois présent au siège fédéral. Je profite de ce moment pour saluer le travail du personnel administratif qui est pour beaucoup dans la bonne gestion de notre fédération.

Revenons au sujet de mon intervention et, pour démarrer, je dirais que le suivi des comptes et l'élaboration du budget prévisionnel sont bien rodés et nous maîtrisons (Olivier, Sandrine, Didier et moi) parfaitement les finances de la fédération.

Je vous rappelle que nous allons parler du budget 2015 qui va du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Commençons par le résultat global qui est excédentaire de 1 883 € contre 2 568 € pour l'exercice 2014.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

Résultat excédentaire 2015 :

1 883€

Comptes intermédiaires au 31/08/2015 dans le cadre de la séparation des disciplines

Résultat excédentaire au 31 août 2015 :

457€

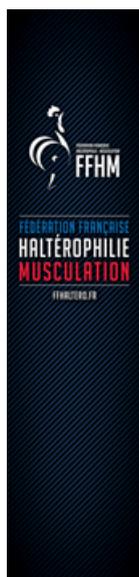
Haltérophilie-Musculation : 308€

Force-Athlétique : 127€

Culturisme : 22€

RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE L'EXERCICE 2015

Ce résultat est la différence entre le total des produits (recettes) qui est de **2 008 673 €** et le total des charges (dépenses) qui est de **2 006 790 €**.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

Total des charges :

2 006 790€

Total des produits :

2 008 673€

Résultat excédentaire 2015 :

1 883€

RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE L'EXERCICE 2015

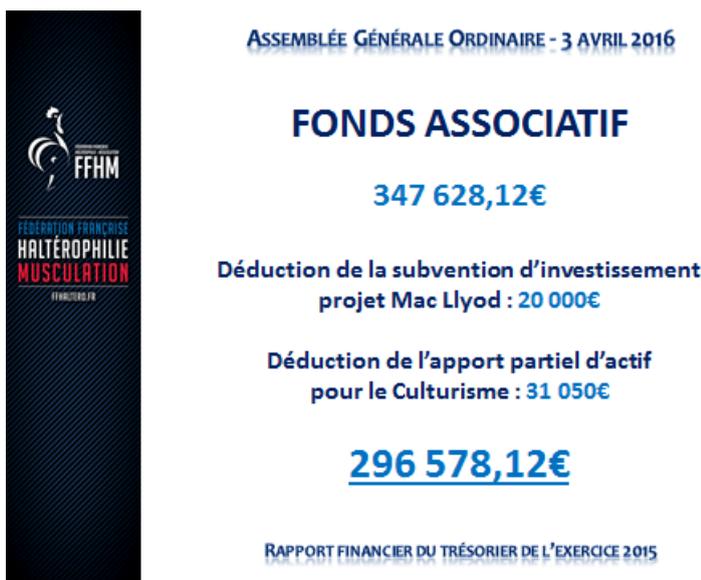
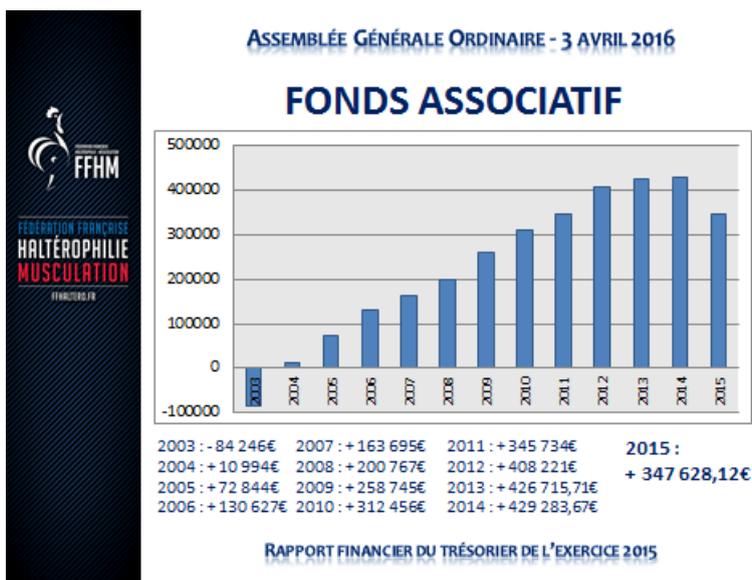
Ceci porte donc notre fonds associatif à 347 628,12 € contre 429 283,67 € après l'exercice 2014.

Vous remarquerez que le fonds associatif a baissé depuis le précédent exercice. Ceci est dû au fait que nous avons arrêté les comptes intermédiaires au 31 août 2015, moment de la séparation des disciplines. Ainsi, 103 539 € sont sortis en direction de la discipline Force Athlétique.

Il faut noter que 31 050 € sortiront de notre fonds associatif le jour où la fédération de Culturisme sera en ordre de marche ainsi que de 20 000 € du projet Mac Lloyd qui est en cours de réalisation et qui a été entièrement financé (INSEP et le ministère) « ce projet concerne des capteurs pour analyser la trajectoire de la barre, la vitesse, etc.. ».

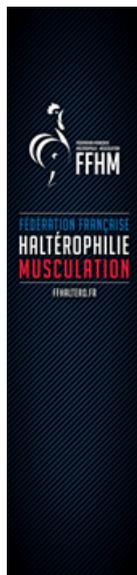
Vous avez derrière moi une courbe qui représente le fonds associatif au fil des années.

Pour mémoire, ce fonds associatif était négatif en 2003 (- 84 246 €) et douze ans après nous avons définitivement inversé la tendance avec ces 347 628,12 €.



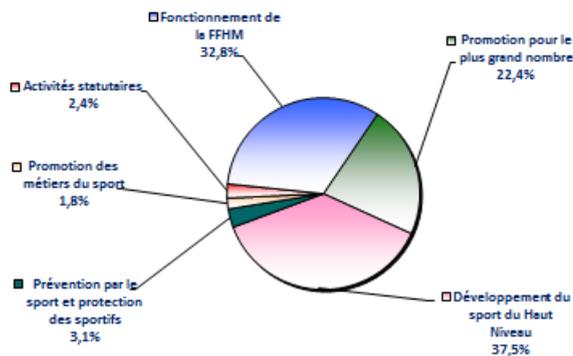
Entrons si vous le voulez bien dans le détail.

Pour les 2 006 790 € de charges, nous avons six postes et vous voyez que le plus important est celui consacré au développement du sport de haut niveau ce qui paraît logique pour une fédération sportive, de surcroît fédération olympique.



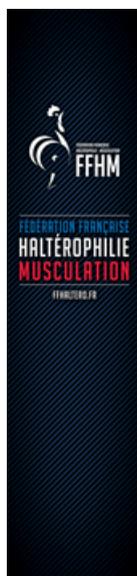
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

CHARGES : 2 006 790€



RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE L'EXERCICE 2015

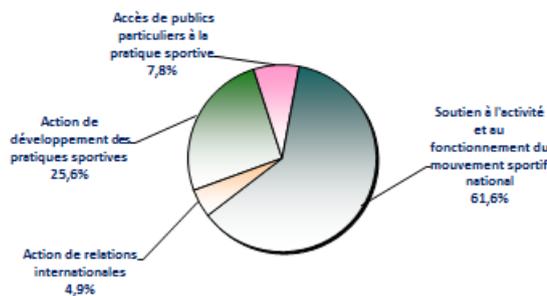
Le chapitre Promotion pour le plus grand nombre se décompose comme suit : **449 171 € (22,38 %)**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

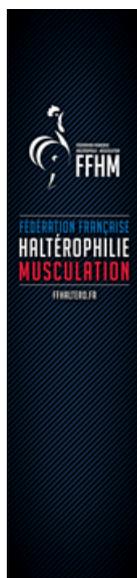
CHARGES

PROMOTION POUR LE PLUS GRAND NOMBRE : 449 171€ (22,38%)



RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE L'EXERCICE 2015

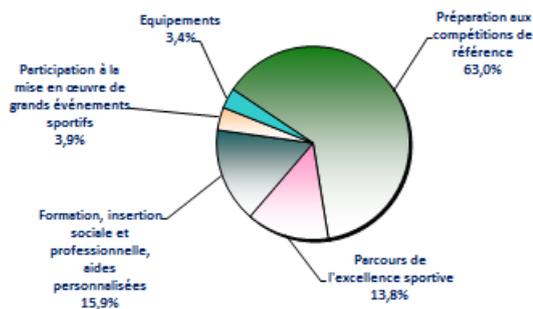
Le chapitre Développement du sport de haut niveau se décompose comme suit : **752 401 € (37,49 %)**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

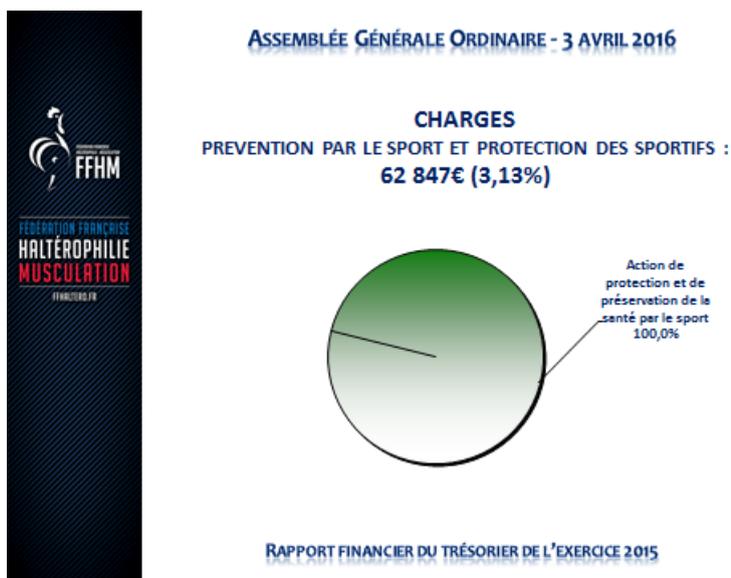
CHARGES

DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU : 752 401€ (37,49%)

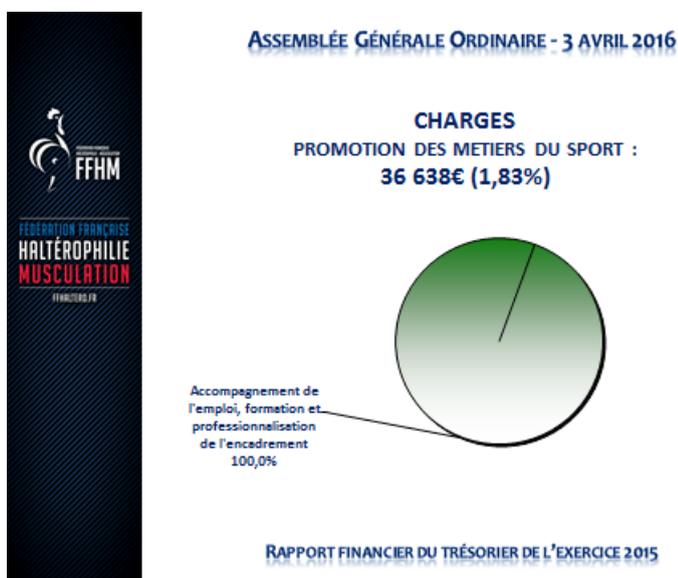


RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE L'EXERCICE 2015

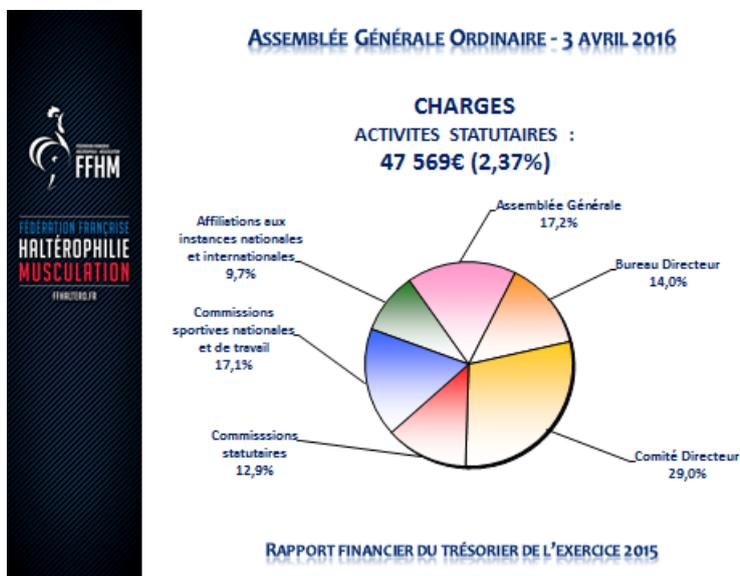
Le chapitre Prévention par le sport et protection des sportifs se décompose comme suit : **62 847 € (3,13%)**



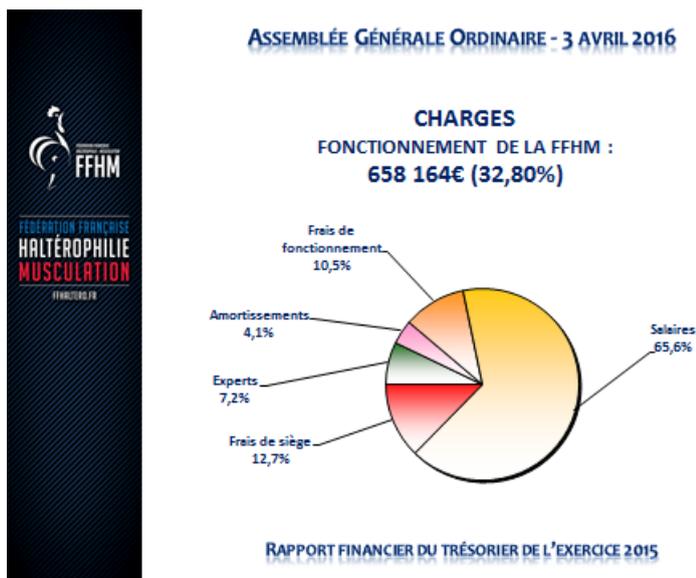
Le chapitre Promotion des métiers du sport se décompose comme suit : **36 638 € (1,83 %)**



Le chapitre Activités statutaires se décompose comme suit : **47 569 € (2,37 %)**



Le chapitre Fonctionnement de la FFHM se décompose comme suit : **658 164 € (32,80 %)**



Pour les 2 008 673 € de recettes, la répartition est la suivante :



Comme vous pouvez encore le constater le millésime 2015 est une année charnière où il nous a fallu redoubler de vigilance pour boucler notre budget à l'équilibre. Les raisons de ces résultats sont le fruit des procédés comptables que nous avons mis en place depuis maintenant de nombreuses années au sein de notre fédération.

Nous gérons les comptes avec beaucoup de rigueur, mais la rigueur, dans cette année exceptionnelle, n'aurait pas suffi. Nous avons dû rechercher, à tous niveaux, les points sur lesquels de nouvelles économies étaient réalisables. Par exemple, le poste « Fonctionnement de la FFHM » représentait une charge mensuelle de 58 919 € avant la séparation. Aujourd'hui, grâce au travail de chacun, ce poste représente 46 701 € par mois soit une diminution de 20 % (l'année 2016 sera encore en diminution avec 43 308 €).

Cependant, nous ne devons pas nous satisfaire de ce résultat et nous devons continuer sur cette voie car même si nous avons un fonds associatif de 296 578,12 € (en anticipant la déduction de Mac Lloyd 20 000 € et de l'apport au Culturisme 31 050 €) cela ne représente que 9,4 semaines de fonctionnement de notre nouvelle fédération.

Or, comme nous le dira certainement Marine MULLER (notre commissaire aux comptes de la société KPMG), on peut considérer qu'une structure associative a une trésorerie saine à partir du moment où elle a un fonds associatif équivalent à 3 mois (12 semaines = 378 409,56 €) de fonctionnement. Donc, il nous faut encore travailler sur ce point. Cela passera obligatoirement par l'augmentation du nombre de nos licenciés.

Vis-à-vis du Ministère des Sports, notre saine gestion nous aide à plaider en notre faveur à l'heure où la séparation des disciplines pourrait entraîner une diminution du soutien de notre ministère de tutelle. Le DTN pourra nous apporter plus de précisions lors de la présentation du budget prévisionnel 2016.

Je vous remercie de votre attention ».

Avant d'aborder les questions, David BAECHLER laisse la parole à Madame Marine MULLER qui représente le commissaire aux comptes du cabinet KPMG, afin qu'elle présente son rapport et, à l'issue, nous mettrons à l'approbation le rapport financier 2015.

5. Rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2015 et approbation du rapport financier 2015

David BAECHLER remercie le Trésorier pour son intervention et donne la parole à Marine MULLER qui représente le cabinet KPMG.

« Bonjour à tous,

Marine MULLER, je suis la collaboratrice du Commissaire aux comptes qui certifie vos comptes pour la Société KPMG. Monsieur Jérôme EUSTACHE n'étant pas disponible aujourd'hui, je le remplace.

Avant de commencer, je remercie Monsieur Olivier BEHLOULI et Sandrine HINGANT pour la qualité de leur accueil et de leur disponibilité auprès de nous pour répondre à toutes nos questions.

On certifie deux rapports des comptes annuels :

Un premier qui certifie que les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat et du patrimoine de la FFHM sur cette année et on vous a précisé dans une observation un renvoi en annexe sur les faits marquants de l'année dont l'apport partiel de la branche Force Athlétique au profit de l'Association FFForce.

Le deuxième se porte sur les conventions réglementées pour dire que dans votre fédération, il n'y a pas de convention réglementée, c'est-à-dire pas de convention entre la fédération et ses dirigeants principalement.

Merci ».

HC PELISSANNAIS – Béatrice ARQUIER

Demande si les 31 550 € du traité d'apport partiel du culturisme ne peuvent-ils être provisionnés ?

KPMG - Marine MULLER

Répond que ce n'est pas une charge puisque la FFHM s'est séparée d'une branche complète d'activité, elle explique que c'est comme si la fédération s'était séparée d'une partie d'elle-même. Ce n'est donc pas une charge sur l'exercice puisque cela vient en diminution des fonds propres.

HC PELISSANNAIS – Béatrice ARQUIER

Enchaîne en demandant si l'on ne peut pas les sortir des fonds propres afin de faire la différence entre les fonds propres et les fonds dédiés.

KPMG - Marine MULLER

Dit que les normes comptables ne les prévoient pas comme ça, le plan comptable a été respecté.

CLERMONT SPORTS – Bernard SOTO

Demande pourquoi le site Web est net au 31/12/2015 ainsi qu'au 31/12/2014 et pourquoi il n'est pas amorti.

KPMG - Marine MULLER

Répond qu'en temps normal, l'amortissement des logiciels se fait en un an et que dans ce cas précis, il n'est pas amorti.

David BAECHLER

Intervient précisant que le site internet et intranet sera amorti sur six ans.

Sandrine HINGANT - Comptable de la FFHM

Intervient, précisant qu'il faut regarder à la page n° 3, la ligne amortissements : logiciels, ceux-ci ont été amortis à hauteur de 15 974,23 €.

TOULOUSE HC - David BOSSIAN

Pose une question en rapport des 103 539 € rétrocédés à la Force Athlétique, il demande si les conditions quant au reversement de cette somme ont été respectées.

Marc ANDRIEUX

Répond que si les conditions n'avaient pas été respectées, la convention n'aurait pas été signée.

Il rebondit sur le sujet d'apport partiel en expliquant, concernant le culturisme que, suite au décret du 7 juillet 2015, les formalités administratives ont été modifiées. Les deux associations (Fédération et l'AFPCPN) doivent consulter leur comité directeur respectif et organiser une assemblée générale pour chaque association.

Il a donc été décidé dans un souci d'économies avec l'accord de Monsieur Patrice MAZAUD (Société Accord Sport) d'organiser un comité directeur et une assemblée générale par voie électronique afin de procéder au vote.

Cette possibilité sera effective seulement avec l'accord de l'assemblée générale en place ce jour.

CLERMONT SPORTS – Bernard SOTO

Bernard SOTO avait proposé lors de l'assemblée générale du 28 juin 2015, la possibilité de voter le traité d'apport partiel pour les deux disciplines, la force athlétique et le culturisme. Il ne comprend pas l'utilité d'organiser un nouveau vote et donc une nouvelle assemblée générale pour le culturisme et ce, en dépit du nouveau décret du 7 juillet 2015.

David BAECHLER

Répond qu'il faut respecter le décret.

CJF LAVAL VOUTRE HALTERO 53 - Bernard HOUET

Demande à connaître le nom de l'association représentant le culturisme.

Marc ANDRIEUX

Lui répond que l'association émergente s'appelle : AFPCPN (Association Française de Culture Physique et Culturisme Naturel).

AC ST MARCELLIN – Véronique ROCHE

Demande à connaître le nombre de licenciés et de clubs de la FFHM.

Marc ANDRIEUX

Répond, au 1^{er} avril 2016, il y avait 28 034 licenciés dont 3 961 compétiteurs, le prévisionnel est passé de 34 000 à 31 000 licenciés. Marc ANDRIEUX insiste sur la difficulté à atteindre les 31 000 licences.

Le rapport financier 2015 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Voix de référence :	11 668
Voix pour :	11 668
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le rapport financier 2015 est adopté à l'unanimité.

Le rapport du commissaire au compte est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Voix de référence :	11 668
Voix pour :	11 668
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le rapport du Commissaire aux comptes 2015 est adopté à l'unanimité.

Marc ANDRIEUX

Propose à l'Assemblée Générale de voter pour la mise en place d'un comité directeur et d'une Assemblée générale extraordinaire traitant de l'apport partiel d'actif pour le culturisme par le biais d'un vote électronique.

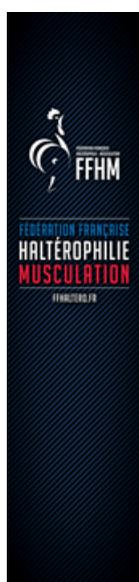
Voix de référence : 11 668
 Voix pour : 11 668
 Voix contre : 0
 Abstention : 0

Le vote pour la mise en place d'un comité directeur et d'une assemblée générale extraordinaire par le biais d'un vote électronique est adopté à l'unanimité.

6. Budget prévisionnel 2016 et approbation

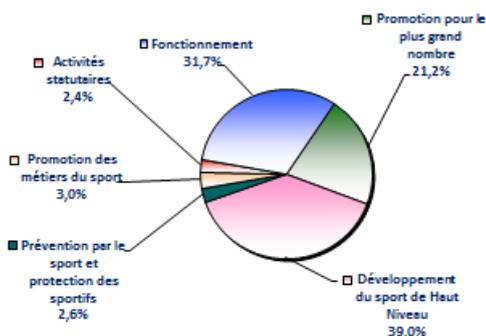
Thierry BOBIN

Présente le budget prévisionnel par un PowerPoint.

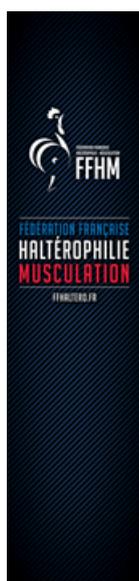


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

CHARGES : 1 639 775€



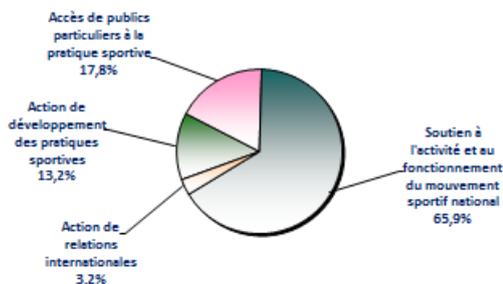
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016



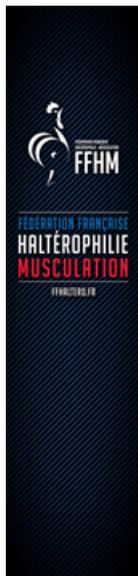
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

CHARGES

PROMOTION POUR LE PLUS GRAND NOMBRE : 348 275€ (21,24%)



BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

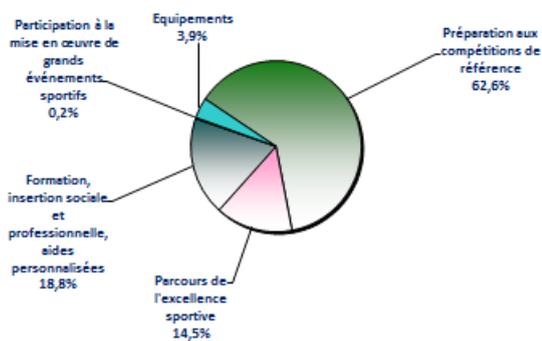


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

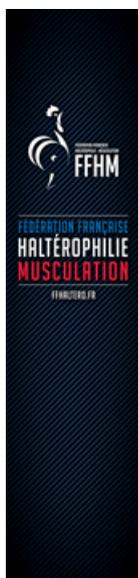
CHARGES

DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU :

639 200€ (38,98%)



BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

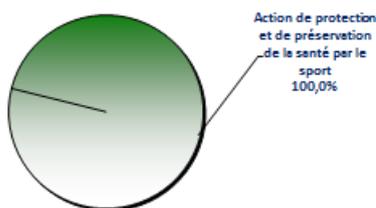


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

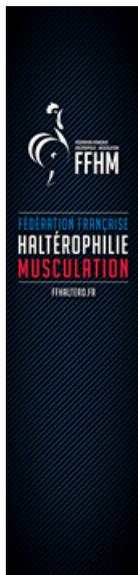
CHARGES

PREVENTION PAR LE SPORT ET PROTECTION DES SPORTIFS :

43 400€ (2,65%)



BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

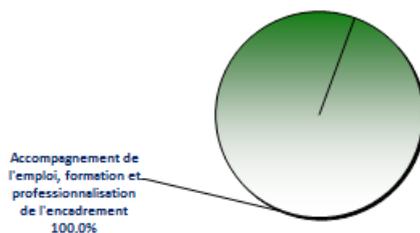


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

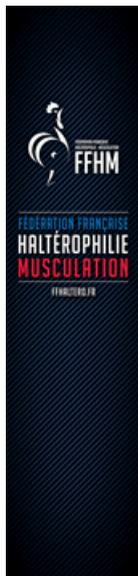
CHARGES

PROMOTION DES METIERS DU SPORT :

50 000€ (3,05%)



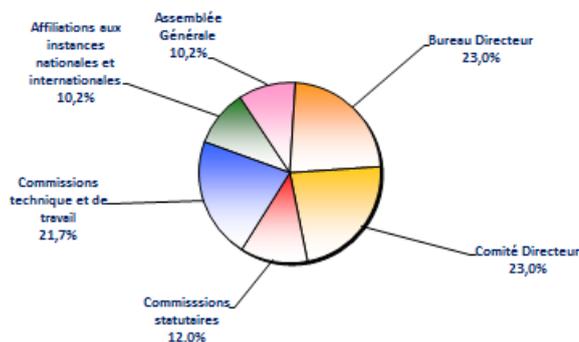
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016



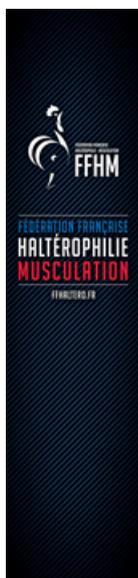
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

CHARGES

ACTIVITES STATUTAIRES :
39 200€ (2,39%)



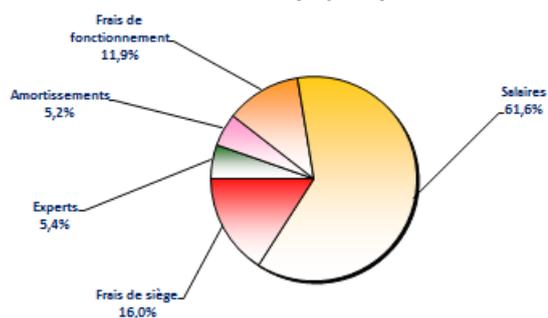
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016



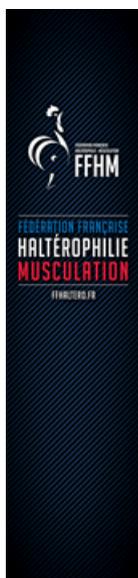
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

CHARGES

FONCTIONNEMENT DE LA FFHM :
519 700€ (31,69%)

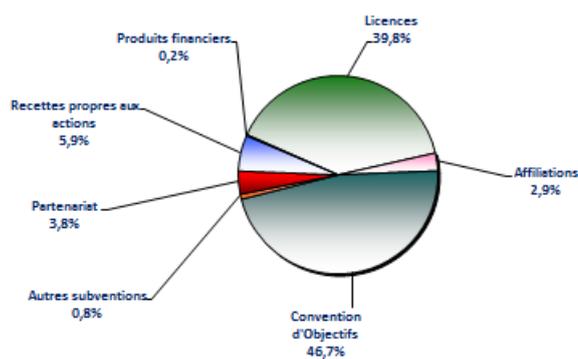


BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

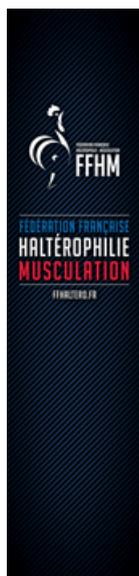


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

PRODUITS : 1 594 750€



BUDGET PRÉVISIONNEL 2016



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

Total des charges : 1 639 775€

Total des produits : 1 594 750€

Résultat déficitaire : 45 025€

**Imputation sur le fonds
associatif : 45 025€**

Total : 0€

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

Marc ANDRIEUX

Souligne que la partie salaires du fonctionnement de la FFHM est passée de 68 % en 2015 à 61,6 %, diminuant ainsi la masse salariale de près de 80 000 €.

Thierry BOBIN

Conclut son allocution en insistant sur la nécessité de licencier tous les adhérents des clubs affiliés.

Marc ANDRIEUX

Rajoute qu'on aurait pu avoir un budget en équilibre si le premier budget prévisionnel avait été suivi à savoir un budget basé sur 34 000 licences.

Dans l'optique où les 34 000 licences seraient atteintes, il n'y aurait aucune raison de toucher au fonds associatif

EA DE SAINT MEDARD – Dahbia RIGAUD

Intervient car elle n'a pas compris le Slide sur les recettes propres aux actions (5,9 % du produit).

Elle demande quelle position la FFHM compte adopter face au forcing de la Fédération de Force Athlétique (FFForce) qui n'a pas la délégation et qui souhaite récupérer des licenciés.

Marc ANDRIEUX

Répond que la Fédération de Force Athlétique pour le moment n'a pas la délégation mais l'agrément. Cette dernière lui permet d'être reconnue par le ministère.

EA DE SAINT MEDARD – Dahbia RIGAUD

S'exprime en tant que présidente de Comité Régional et demande à l'assemblée quel discours adopter face aux clubs loisirs qui hésitent entre dans la FFHM et la FFForce.

Marc ANDRIEUX

Répond que la musculation est historiquement liée à l'haltérophilie et que seule la FFHM est délégataire de la musculation malgré les propos tenus par d'autres organismes qui s'octroient la propriété de cette pratique.

Il insiste sur le fait que la FFHM conçoit des outils pédagogiques à travers un développement de qualité de la discipline.

CLERMONT SPORTS – Bernard SOTO

Demande si dans le prévisionnel ont été pris en compte les éventuelles rentrées d'argent des salles commerciales.

D'autre part, il s'interroge sur le nombre de licenciés à récupérer d'ici la fin de l'année civile pour arriver à respecter le budget prévisionnel de - 45000,00 € (au 03 avril 2016, il manque 3 000 licences).

HM CACHAN – Gilles CHANUT

Il insiste sur l'importance de la musculation en tant que préparation physique notamment auprès d'autres disciplines et prévient des risques de perdre la musculation via d'autres organismes.

Didier LEROUX

Explique que l'on a la délégation de la musculation mais qu'il n'existe pas de carte professionnelle de préparateur physique. D'où l'intérêt de s'ouvrir aux salles privées pour proposer des formations coachings.

Il rappelle que des conventions ont été signées avec quatre universités qui permettent de délivrer des diplômes universitaires, préparations physiques généralisées avec maniement d'engins avec les gestes haltérophiles.

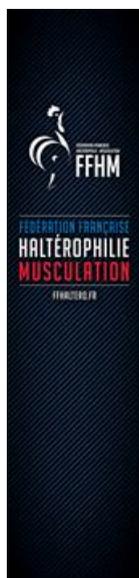
Le budget prévisionnel 2016 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Voix de référence : 11 668
Voix pour : 11 623
Voix contre : 45
Abstention : 0

Le budget prévisionnel 2016 est adopté à la majorité absolue.

7. Intervention du Directeur Technique National

Didier LEROUX prend la parole et commente le diaporama ci-dessous :

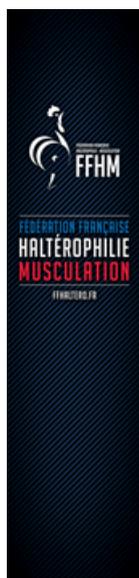


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

**BILAN 2015 & PERSPECTIVES 2016
DE LA DTN**



INTERVENTION DU DTN

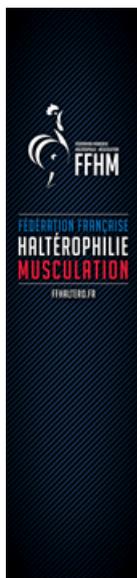


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

1. DÉVELOPPEMENT

Bilan 2015 & Perspectives 2016

INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

JEUNES



→ Aider les clubs à accueillir, fidéliser, recruter les jeunes

Haltéro Tour

- 7 Comités Régionaux ont signé la convention Haltéro Tour (+1 par rapport à 2014)
- Mise à disposition de lots (règles) pour les participants
- Création d'un flyer remis à chaque participant (comportant un coupon d'invitation pour le club d'haltéro le plus proche)

Perspectives 2016 :

- Signature de convention avec de nouvelles régions
- Accompagnement des Comités

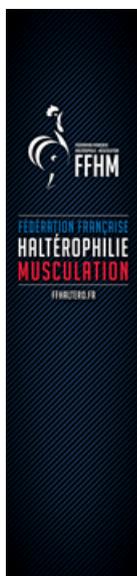
Ecole d'Haltérophilie

- Travail de conception réalisé sur le livret pédagogique U15 à U20, qui sera accompagné d'un DVD

Perspectives 2016 :

- Envoi du livret U15-U20 aux Clubs à la rentrée 2016
- Les livrets (Soulève le Monde, Halter' et Go, et livret U15-U20) serviront de supports pour les formations fédérales)

INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

MUSCULATION



→ Aider les clubs à accueillir, fidéliser, recruter les pratiquants Loisirs
→ Justifier pleinement de la Délégation Musculation

Silhouette HALTER'

- Diffusion en 2015 du Livret Silhouette Halter' (près de 6 mois d'entraînement en musculation pour le public féminin) : voir « Plan de féminisation »

Perspectives 2016 : organisation de la première Certification d'éducateurs Silhouette HALTER' (11 et 12 juin)

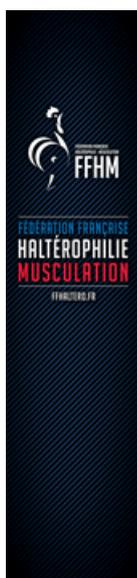
Championnat de France de Musculation

- Organisation du premier Championnat de France en 2015

Perspectives 2016 :

- Mise en place d'animation de Clubs (création du pack organisateurs)
- Mise en place des premiers Championnats régionaux
- Formation des premiers juges techniques Musculation
- Soutien technique aux Championnats de Musculation FFSU

INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

PLAN CITOYEN DU SPORT



→ Aider les clubs et les Comités à se structurer et se développer
→ Transmettre les valeurs citoyennes et républicaines
→ Favoriser la pratique des publics sédentaires

Service Civique

- Obtention de l'Agrément National Service Civique

Perspectives 2016 :

- Recrutement de Services Civiques au siège fédéral
- Soutien technique aux Clubs et Comités souhaitant recruter des volontaires

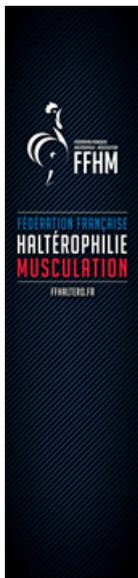
Accueil et insertion des jeunes

- Action en direction du public carcéral : formation des moniteurs des établissements pénitentiaires

Perspectives 2016 :

- Déploiement de l'Haltéro Tour dans les zones « prioritaires » : QPV et ZRR
- Formation de jeunes juges techniques « Musculation » dans ces quartiers

INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

PLAN DE FÉMINISATION



→ Favoriser la pratique, la formation et la prise de responsabilité des femmes dans nos structures

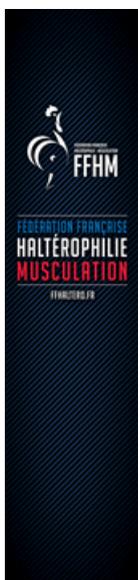
Actions réalisées en 2015 :

- Création de notre programme pédagogique Silhouette HALTER'
- Création du flyer de communication Silhouette HALTER', destiné à aider les Clubs à recruter des femmes
- Conception des kakémonos Silhouette HALTER' et Halter' EGALES

Perspectives 2016 :

- Mise à disposition des outils de communication spécifiques aux Clubs et Comités
- Des bourses d'aide à la formation seront attribuées à des éducatrices de nos Clubs

INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

2. FORMATION

Bilan & Perspectives

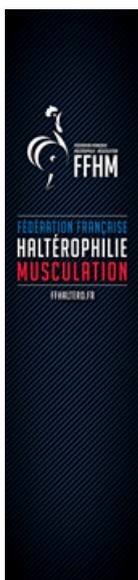
Bilan 2015

Architecture actuelle

Perspectives d'évolutions



INTERVENTION DU DTN

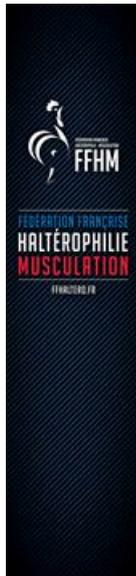


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

BILAN 2015

Diplômes délivrés	
Passage de HMFAC à HM	
Arbitrage & Encadrement technique	
Nombre de diplômes délivrés	
Arbitre H 40	Initiateur HM 367
Total = 476	Moniteur HM 65
Répartition Haltérophilie/Musculation	68%/32%
67%/33%	Répartition FFHM/Partenaires conventions
Solde positif = 30.000 euros au 31 décembre	

INTERVENTION DU DTN

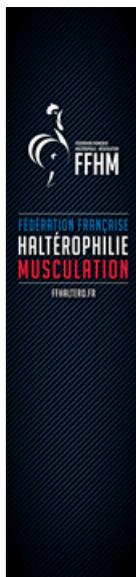


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

ARCHITECTURE DE LA FORMATION FEDERALE FFHM



INTERVENTION DU DTN



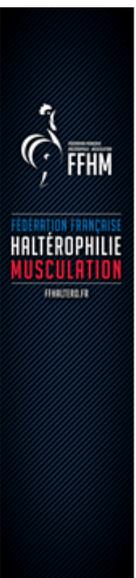
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Recrutement d'un CTN responsable des formations

- Réforme des BP**
Incidences sur équivalences BF + Délivrance d'avis d'agrément
- Evolutions des BF**
Préparation des modalités de répartition charges/recettes
- Evolution de l'offre de formation**
Création d'un Organisme de Formation
Création de nouvelles formations (CQP/Labelisation/...)
- Harmonisation des contenus**
Création d'un livret de formations + Rédaction de supports de formations en direction des stagiaires, des formateurs, des tuteurs

INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITÉS

- Université de Montpellier (UFR STAPS)
- Université de Pau (UFR STAPS Tarbes)
- Université de Clermont-Ferrand (STAPS)
- Université de Perpignan (STAPS Font-Romeu)



LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE SPORT MILITAIRE ET MINISTRE DE LA JUSTICE

Concernant le CNSD ou la FCD, nos partenariats sur les formations, permettent aux moniteurs du sport militaire, d'enseigner les fondamentaux de l'Haltérophilie et de la musculation au sein des casernes militaires dans toute la France.
Formation des moniteurs de sports de la pénitentiaire



LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES CREPS

Ces conventions ont pour but, encore une fois, de faciliter la formation pédagogique et professionnelle des stagiaires du BRIEPS AGFF mention D et ainsi de promouvoir les disciplines HM.

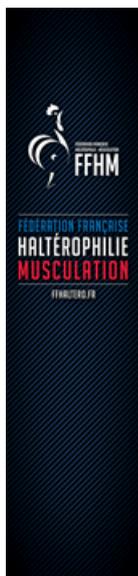


LE DEIEPS HMDA

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (Titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III).



INTERVENTION DU DTN



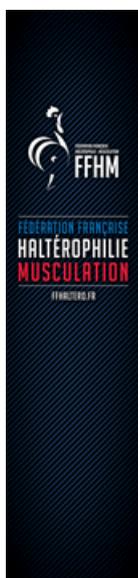
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

3. SPORT DE HAUT NIVEAU

Résultats 2015 & Perspectives 2016



INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

RÉSULTATS SÉNIORS

Championnats d'Europe 2015

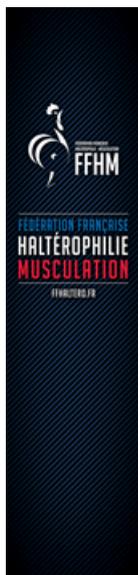
Meilleur classement : 1 champion d'Europe

Médailles : 9 avec 4 Athlètes (sur 5 athlètes)

- Benjamin HENNEQUIN (-85 kg) CE
- Gaëlle NAVO KETCHANKE 2^{ème}
- Bernardin KINGUE MATAM 3^{ème}
- Anaïs MICHEL (2^{ème} EJ)



INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

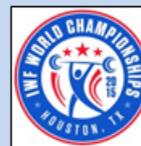
RÉSULTATS SÉNIORS

Championnats du Monde 2015

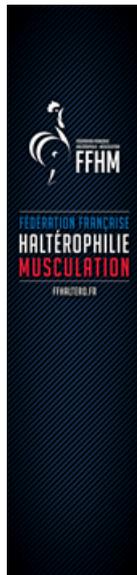
Nbre de sélectionné(s) : 12

Nbre de finalistes : 0

Meilleur classement : 2 places de 9^{ème}



INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

RÉSULTATS SÉNIORS

Quotas olympiques pour Rio 2016

Points Quotas Rio
(addition des CM 2014 & 2015)

Classement femmes : 22^{ème}

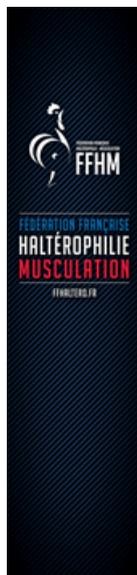
Pas de quota collectif / rdv CE 2016

Classement hommes : 19^{ème}

1 Quota de 3 places (...)



INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

PERSPECTIVES SÉNIORS



SUITE AUX CONTREPERFORMANCES

LE STAFF A ÉTÉ MODIFIÉ

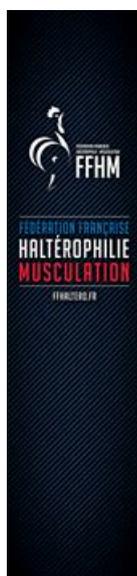
LE NOUVEAU STAFF :

2 CADRES ETATS + 4 ENTRAÎNEURS DE GRANDS CLUBS

OBJECTIFS CE : 1 quota féminin + médailles (rec. 2015)

OBJECTIF JO : 3 Finalistes

INTERVENTION DU DTN

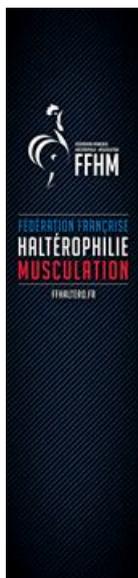


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

COLLECTIF JEUNES U17



INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

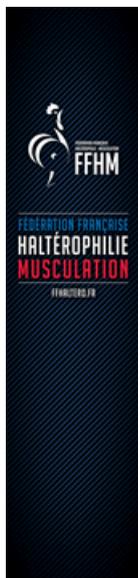
BILAN 2015
CHAMPIONNAT D'EUROPE U17

L'Équipe de France U17

- 44 kg : Nolwen L'HERMIER (Laval) 4^{ème} - Médaille de Bronze à l'EU
- 44 kg : Nolwenn MOCAER LORGÈRE (St-Médard) 3^{ème} - Médaille de Bronze à l'Arreché
- 48 kg : Garance RIGAUD (St-Médard) 5^{ème}
- 58 kg : Lutricia ARNOULD (Villers-Bretonneux) 10^{ème}
- 63 kg : Justine OTT (Haguenau) 12^{ème} - RF EJ+Total
- 56 kg : Benjamin PEDRAK (Villers-Bretonneux) 9^{ème} - RF ARR+Total



INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

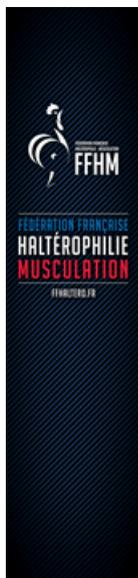
PERSPECTIVES U17 CE 2016

- > Une équipe complète féminine
- > 1 à 3 garçons
- > Objectif : ramener une médaille
(comme c'est le cas depuis le début de l'olympiade)

(Pour rappel)

- CE 2013 : 2 médailles de bronze pour B.VAUTARD
- JOJ 2014 : 1 médaille de bronze pour A.COULLET
- CE 2015 : 2 médailles de bronze pour N.MOCAER LORGÈRE et 1 de bronze pour N.L'HERMIER

INTERVENTION DU DTN



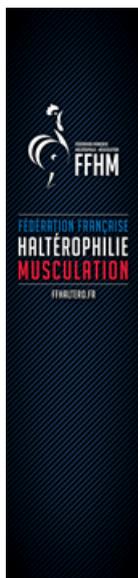
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

COLLECTIF JEUNES U20/U23

CE U20 - 2015

Nb sélectionné(e)s : 3
Nb finaliste(s) : 3
Meilleur classement : Romain IMADOUCHENE 3^{ème} Total
Médailles : 4
(Dora 3^{ème} AR / Brandon 2^{ème} EJ / Roma in 2^{ème} EJ 3^{ème} T)

INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

U20/U23
PERSPECTIVES 2016

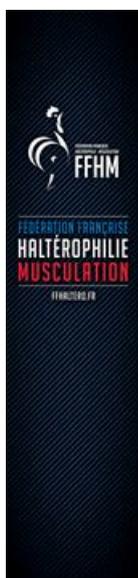
- Objectifs CM U20 2016

Nb sélectionné(e)s : 1 à 2
Nb finaliste(s) : 1 à 2
Médailles : 1

- Objectifs CE U20/U23 2016

Nb sélectionné(e)s : 6 à 8
Nb finaliste(s) : 4 à 6
Médailles : 6

INTERVENTION DU DTN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 3 AVRIL 2016

ORGANISATION DE LA DTN

<p>DTN : Didier LEROUX DTNA : Gilbert AVANZINI Consultant : Franck COLLINOT</p>	
<p>POLE EXPERTISE PERFORMANCE HALTÉROPHILIE</p> <p>EQUIPE DE FRANCE SENIORS Manager : Fabrice MAGRIN Entraîneur national : Yvonnes DABAYA Entraîneurs à mission nationale : Léonig CHEVALIER, Patrice COGNARD, Laurent PEDRENO, David MATAJAN MATAJAN</p> <p>POLE INSEP Responsable et entraîneur : Samuel SUYWENS</p> <p>EQUIPE DE FRANCE JUNIORS et -23 ans Souad DINANI et Samuel SUYWENS</p> <p>POLE FRANCE JEUNE CREPS AUX EN PROVENCE Responsable et entraîneur : Souad DINANI</p> <p>EQUIPE DE FRANCE CADETS Luca BARDI et Renaud LECHEVALIER</p>	<p>POLE DEVELOPPEMENT Responsable : Philippe GLEDES</p> <p>EMPLOIS HALTERO TOUR RELATIONS SALLES PRO COLLECTIVITES TERRITORIALES ECOLIS / COLLEGES / LYCEE</p> <p>POLE FORMATION Coordinateur : Didier FABRIS</p> <p>DIPLOMES FEDERATIF PROGRAMMES DE FORMATION CONVENTION / ETABLISSEMENT PARTENAIRES DOSSIER CCP PROJETS FPC PRO</p>
<p>DIRECTEURS TECHNIQUES DE ZONES (DTZ)</p> <p>SUD-EST : Daniel MIGNON SUD-OUEST : Robert MANLEY NORD-EST : Jean-Claude CHAVIGNY CENTRE-OUEST : Renaud LECHEVALIER NORD : Bruno MAREL OUTRE-MER : Jean-Claude COLLINOT</p>	

INTERVENTION DU DTN

8. Modification du règlement disciplinaire dopage et général

David BAECHLER

Prend la parole et explique les modifications du règlement disciplinaire dopage et général.

Le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la FFHM :

Le décret n° 2016-84 a entériné un nouveau règlement disciplinaire type applicable en matière de lutte contre le dopage. Ce règlement disciplinaire type doit être adopté à l'identique, ce qui signifie que nous n'avons pas le droit de faire la moindre modification. Toutes les Fédérations agréées doivent adopter ce nouveau règlement avant le 31 juillet 2016 sous peine de se voir retirer l'agrément et par conséquent la délégation.

Le règlement disciplinaire général de la FFHM :

Un projet de nouveau règlement disciplinaire général est en cours d'élaboration au sein du Ministère chargé des Sports mais il ne devrait pas intervenir avant la fin de l'année 2016. Les modifications sur le règlement disciplinaire général sont juste une mise à jour par rapport à la séparation des disciplines et aux changements statutaires de la fédération (logo et sigle FFHM). Une modification a été faite à l'article 317 : « La décision de l'organe disciplinaire d'appel est publiée au bulletin de la fédération. L'organe disciplinaire d'appel ne peut faire figurer dans la publication les mentions nominatives qui pourraient porter atteinte au respect de la vie privée ou au secret médical ». Cette

modification a pour but de ce mettre en parfaite conformité avec le règlement disciplinaire type.

Le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage et le règlement disciplinaire général de la FFHM sont soumis au vote de l'assemblée générale :

Voix de référence : 11 668
Voix pour : 11 668
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage et le règlement disciplinaire général de la FFHM sont adoptés à l'unanimité.

9. Questions diverses

David BAECHLER fait lecture des questions envoyées par le club CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ :

Question 1 de Monsieur Jean-Pierre DOLOT - CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ :

La FFHM a institué des labels pour améliorer les conditions d'accueil et la qualité des services offerts par ses associations affiliées et valoriser les structures s'inscrivant dans une démarche de qualité. Pour résumer, le label sert à une structure pour étayer son plan de communication.

Ma question est la suivante : A quoi sert un label d'une validité de 2 ans, si 4 mois après son obtention il n'est pas présent sur le listing du site fédéral et si aucun courrier ou signe distinctif ne sont pas parvenus au club. Faudra-t-il que mon club attende plus d'un an comme le club d'AL Quimper. Pouvez-vous nous donner les raisons d'une telle lenteur et comment vous comptez y remédier ?

David BAECHLER lui répond que suite à une restructuration de la fédération, tous les supports de communication ont dû être remaniés. Il évoque l'historique des échanges mails entre le CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ et la fédération remontant à début septembre 2015 et il explique que la lenteur de la procédure est due au changement de nom de la FFHMFAC qui a engendré des modifications dans le règlement des labels et dans les formulaires de demandes de labels.

Le CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ avait envoyé les formulaires de demandes de labels mais ces derniers n'étant pas ceux qui ont été modifiés, les formulaires à jour ont été retournés, pré-rempli par la FFHM, au club qui les a renvoyés à la Fédération le 13 octobre 2015. Un avis favorable a été émis par le président du comité régional le 20 octobre 2015. Par la suite, fin octobre, la commission des labels a proposé un changement de noms des labels passant du label « Club formateur » à « Ecole d'Haltéro » et du label « musculation, santé, loisir » à « musculation, santé, bien-être ». Ces changements ont engendré la création de nouveaux supports de communication, ce qui nous amène jusqu'à février 2016.

CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ – Jean-Pierre DOLOT

Monsieur Jean-Pierre DOLOT rétorque qu'à ce jour, il n'a aucune information concernant l'attribution de ses labels.

David BAECHLER

Il souligne qu'il y a un délai incompressible d'environ un mois et demi pour l'obtention d'un label. Par ailleurs, il ne s'engage pas sur une date de délivrance auprès de Monsieur Jean-Pierre DOLOT.

CLERMONT SPORTS – Bernard SOTO

Reprend la parole en évoquant :

Le premier point concernant la réunion des membres de la commission formation qu'il trouve dommage de se réunir que par internet.

Le deuxième point concerne le remboursement de frais pour les arbitres – Qu'en est-il réellement ?

Marc ANDRIEUX

Répond au deuxième point, qu'il ne s'agit que de rumeurs.

Pascale GRIMM-FERON – Présidente de la CNA

Intervient en indiquant qu'effectivement c'est une rumeur et qu'elle a envoyé un mail aux délégués de zones et aux représentants régionaux.

Elle explique que la fédération prend en charge les frais de déplacement et de restauration uniquement pour les compétitions de zones.

CLERMONT SPORTS – Bernard SOTO

Il rebondit sur les zones pour demander si elles ont été revues à l'issue de la réforme des régions.

Marc ANDRIEUX

Répond que désormais on parlera de territoires et non plus de zones.

Yanick GRICOURT

Intervient pour expliquer qu'il a évoqué lors de la réunion des présidents de comités régionaux que la disparition des zones serait actée engendrant ainsi la disparition de l'arbitrage de zones.

Il propose donc que le coût de l'arbitrage soit pris en charge par les régions et donc qu'il soit mentionné dans la convention entre les régions et la fédération.

Michel SOTO

Revient sur la question de Bernard SOTO concernant la réunion de la Commission Formation et suggère qu'elle se fasse à l'issue des Championnats de France Cadets-Juniors d'Haltérophilie à St Médard afin de limiter les coûts financiers.

Il interroge la Présidente du Club EA ST MEDARD pour savoir si elle serait disponible à cette occasion.

Question 2 de Monsieur Jean-Pierre DOLOT - CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ :

Deux adhérentes de mon club viennent de recevoir leur diplôme d'assistante animatrice remise en forme, obtenu en septembre 2015 donc délivré par la FFHM. A mon grand étonnement, les documents sont encore aux couleurs de la FFHMFAC. Sur le site fédéral, où vous trouvez encore des documents à l'entête de la FFHMFAC, vous communiquez début mars, que la fédération, s'est offert une nouvelle identité. Détrompez-moi mais je crois que le changement de nom date du 28 juin 2015, et on le savait depuis au moins 6 mois.

Ma question est la suivante :

Pensez-vous que modifier une énième fois le règlement sportif était plus urgent que ce laps de temps interminable pour la création et la mise en place d'un plan de communication, essentiel dans la société actuelle. Pouvez-vous nous donner les raisons d'une telle aberration et d'un manque de réalisme?

Question subsidiaire : Allez-vous réexpédier de nouveaux diplômes aux couleurs de la FFHM ?

Michel SOTO

Répond à Jean-Pierre DOLOT qu'il n'était pas en charge de la Commission Formation au moment où les diplômes ont été imprimés à savoir en septembre 2015.

BODY CLUB DOMIEN – Jean VAGAO

Intervient en expliquant que les diplômes ont été délivrés sous l'effigie de la FFHMFAC parce que les formations ont été dispensées avant la séparation des disciplines.

HCC NOVAIS – Lionel REYNAUD

Intervient en expliquant qu'il attend toujours des diplômes dont la formation a eu lieu il y a deux ans.

Didier LEROUX

Répond que d'après le responsable de la formation, les dossiers n'étant pas complets, aucun diplôme n'a pu être délivré. Il s'engage à regarder où en est ce dossier.

Michel SOTO

Demande à être tenu informé des dossiers en cours.

Marc ANDRIEUX

Reprend la parole et lit la question n° 3 en occultant l'introduction qu'il estime déplacée et agressive de la part de Monsieur Jean-Pierre DOLOT.

Question 3 de Monsieur Jean-Pierre DOLOT - CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ :

Depuis des années la fédération demande la professionnalisation au sein des structures adhérentes. D'accord,

mais c'est encore la base qui fait des efforts car si vous êtes un dirigeant concerné par l'avenir de vos employés en désirant les former, vous vous rendez compte que pendant que vous bossiez, la fédération n'a rien fait pour mettre en place des formations professionnelles à caractère sportif. Actuellement pour rechercher une formation, c'est aides-toi, le ciel t'aidera. J'ai même entendu un cadre technique dire : il faut aller chercher les formations dans d'autres fédérations sportives, c'est plus simple. Etonnant non !

Nous savons tous ici que la formation serait une source d'énormes profits pour la fédération, donc ma question sera la suivante : pour la seconde AG consécutive, et ce malgré les réponses du DTN lors de l'AG du 29 avril 2015,

- *pouvez-vous me donner la raison pour laquelle la fédération n'est pas encore un organisme formateur, et surtout qu'elle ne propose aucune formation supérieure à celle d'initiateur ou de moniteur ?*

CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ – Jean-Pierre DOLOT

Reprend le micro afin de lire entièrement sa question.

Didier LEROUX

Explique qu'il travaille sur le sujet depuis plus d'un an (l'agrément pour l'organisme de formation ayant été perdu fin 2012). Il explique que l'obtention de l'agrément implique la dispense de formations professionnelles. Or, à ce jour, la FFHM ne dispense pas de formation professionnelle.

Il compte donc sur la prochaine formation qualifiante de « Silhouette halter' » qui aura lieu en juin 2016 pour redevenir organisme de formation.

CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ – Jean-Pierre DOLOT

Estime que la Fédération a perdu 4 ans entre 2012 et 2016.

Didier LEROUX

Répond que non car la Fédération délivrait des diplômes fédéraux.

CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ – Jean-Pierre DOLOT

Exprime son mécontentement concernant la lenteur de la mise en place des formations notamment le CQP (certificat de qualification professionnelle) et la formation « Ostéoporose ».

Didier LEROUX

Explique que le processus de validation est très long du fait des multiples organismes sociaux entre les mains desquels le dossier doit passer.

Il poursuit en expliquant qu'il manque de ressources humaines au sein du service formation.

La formation se fait avec un minimum de candidat pour une question de rentabilité (il faut 8 candidats au minimum).

CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ – Jean-Pierre DOLOT

Reprend la parole et lit sa question n° 4 :

Question 4 de Monsieur Jean-Pierre DOLOT - CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ :

Depuis des années, vous essayez en vain de motiver les clubs à ouvrir des écoles d'haltérophilie pour accueillir des jeunes athlètes U13 en multipliant les modifications de règlement sans leur laisser le temps de porter leurs fruits. Et ceci sans aucun résultat probant, car c'est essentiellement les mêmes clubs que l'on retrouve dans les compétitions U13.

Ma question est la suivante :

- ✓ *pouvez-vous m'expliquer en quoi une énième modification du règlement U13 pour la Coupe de France des clubs d'haltérophilie donnera envie aux clubs qui ne le désirent pas d'ouvrir une école d'haltérophilie et ainsi s'occuper des jeunes. De plus, je crois savoir que la prochaine modification du règlement fera abstraction de la différenciation des sexes en U13. Est- vrai, et si oui pourquoi mettre en place une réglementation misogyne, et en quoi cela va inciter les clubs à ouvrir des écoles d'haltérophilie ?*

SA KOENIGSHOFFEN - Guy KOLLER

Répond au sujet de la modification des catégories dans la Coupe de France des clubs minimes d'haltérophilie (à savoir les U13 deviennent une catégorie mixte). L'explication vient du fait qu'il n'y avait pas assez de filles

chez les U13 pour faire des plateaux féminins.

CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ – Jean-Pierre DOLOT

Reprend la parole et énumère les différentes modifications sur la catégorie des minimes et explique que contrairement à ce qui aurait dû se passer, le nombre d'athlètes n'a pas augmenté.

Il fait un plaidoyer sur la mixité.

HC PELISSANNAIS – Béatrice ARQUIER

Demande s'il existe la possibilité d'obtenir le formulaire CERFA afin de pouvoir déduire les frais des arbitres de leurs impôts et non de se faire rembourser par la FFHM.

Marc ANDRIEUX

Répond que nous n'avons pas cette possibilité.

ASLDD TOULON - Jean-Luc LEBAGUE

Rebondit sur les propos de Monsieur Jean-Pierre DOLOT au sujet de la mixité dans la catégorie des minimes et explique que celle-ci peut aider à sauver des disciplines et des catégories d'âge ce qui par ailleurs a été mis en place à l'UNSS.

Au-delà des problèmes de mixité, ce que les jeunes doivent trouver dans les salles de sport, c'est l'âme haltérophile.

HCC NOVAIS - Lionel REYNAUD

Veut savoir si la Fédération pourra apporter un appui juridique à ceux qui le souhaitent concernant la fusion des régions.

Marc ANDRIEUX

Répond que le décret du 7 juillet 2015 dans lequel sont abordées toutes les questions sur la fusion sera envoyé à l'ensemble des régions.

Messieurs Yanick GRICOURT et Guy KOLLER sont les élus en charge du dossier et sont prêts à aider ceux qui le souhaitent, ce qui par ailleurs a été annoncé lors de la dernière réunion des Présidents des Comités Régionaux.

ASLDD TOULON - Jean-Luc LEBAGUE

Souhaite avoir plus d'informations sur le coût des fusions.

HC NIMOIS – Jean-Claude DELPUECH

S'interroge suite à la parution d'un arrêté du 31 mars qui impose d'organiser des élections avant la fin de l'année 2017.

Marc ANDRIEUX

Répond que la seule information que l'on ait est l'obligation d'organiser ces élections avant le 31/12/2017 et pour les CROS et les CDOS la date limite est fixée fin 2018.

10. Remise des récompenses

VERMEIL	OR	ARGENT	BRONZE
BULGARIDHES Jean-Paul SOTO Michel	GRICOURT Yanick GIRARD Bruno HABIERA Jean-Marie	DRAGO Sylvie LYAUDET-INABNIT Chrystel FORT Christiane	GRIMM-FERON Pascale HURE Ludovic BOSSIAN David

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 20.


Marc ANDRIEUX
 Président de la FFHM


David BAECHLER
 Secrétaire Général de la FFHM